



Victoriaville

FIÈREMENT
DURABLE

AVIS PUBLIC

DES SOUMISSIONS dans des enveloppes cachetées seront reçues au bureau de la greffière de la Ville de Victoriaville situé à l'hôtel de ville, au numéro 1, rue Notre-Dame Ouest, à Victoriaville, jusqu'à 10 h, heure locale en vigueur, le mercredi 9 septembre 2026, relativement au projet suivant :

- **Location de machinerie lourde avec opérateur pour le déneigement au cours des saisons d'hiver 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 (N/Réf. : 2026-PUB-032)**

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formules fournies à cette fin par la Ville de Victoriaville.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principal établissement d'affaires au Canada et dans les territoires visés par l'Accord du libre-échange canadien (ALEC), par l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) ainsi que par l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), et qui ont obtenu par l'intermédiaire du SÉAO, à leur nom, les documents d'appel d'offres émis par le maître de l'ouvrage. Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1 866 669-7326 ou au numéro 1 514 669-7326 ou en consultant le site Web www.seao.gouv.qc.ca, en stipulant le numéro de référence **20161595**. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec M. Yves Caron, chef de la Division approvisionnement, par courriel à approvisionnement@victoriaville.ca.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission représentant dix pour cent (10 %) du prix total soumis, sous forme de chèque visé tiré d'une banque à charte canadienne ou d'une caisse populaire fait au nom de la Ville de Victoriaville ou lettre de garantie bancaire ou cautionnement d'une compagnie d'assurance détenant un permis d'assureur du Canada.

Le dépôt par un soumissionnaire d'une même soumission en format papier **et** par voie électronique (via le SÉAO) ne constitue pas un dépôt de plusieurs soumissions et une telle transmission entraîne le rejet automatique de la soumission sur support papier.

Chaque soumission, en format papier, doit être insérée dans une enveloppe portant la mention suivante :

- **Location de machinerie lourde avec opérateur pour le déneigement au cours des saisons d'hiver 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 (N/Réf. : 2026-PUB-032)**

Seules les soumissions reçues avant 10 h, heure locale en vigueur, le mercredi 9 septembre 2026, seront considérées. Elles seront ouvertes publiquement le même jour et à 10 h 15.

La Ville de Victoriaville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

La Ville de Victoriaville a adopté une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat. Toute plainte ou toute manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : greffe@victoriaville.ca.

VICTORIAVILLE, le 6 août 2026

La greffière,

ROSANE ROY